TSY 2024 - Le règlement

22 septembre 2024

Bonne humeur, respect des personnes et amour de la nature sont les trois qualités essentielles d'un trailer et d'un randonneur. Le TSY compte sur chaque participant pour venir avec.

Article 1 : Organisateurs

Le Trail des Sources de d'Yvette TSY 2024 est un événement réunissant course et randonnée nature organisées par l'association des TSY'lers – prononcez tsaïleurs – (association loi 1901 déclarée à la sous-préfecture de Rambouillet sous le nom Les Traileurs des Sources de l'Yvette). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse tsy.levis78@gmail.com.

Le site internet de la course est : https://www.tsy-levis78.fr

Article 2 : Date, horaires de l'évènement et description des parcours

Le **TSY 2024** aura lieu le **dimanche 22 septembre 2024 à Lévis Saint Nom**. Il est composé de deux courses trail (sur le parcours du p'tit TSY et du TSY 21), d'une randonnée (sur le parcours du p'tit TSY), d'une course jeune de 3km et d'une course par équipe appelée, Petite Trotte des TSY'lers 47.5 km (voir règlement dans un fichier séparé)

- **le p'tit TSY** : un parcours nature de 10 km et 200 mètres de dénivelé positif essentiellement en forêt avec seulement deux traversées de routes à faible circulation. Des singles ludiques jalonnent le parcours. Ce parcours est accessible à tout coureur, marcheur en format chronométré ou randonneur. Pas de ravitaillement.
- **le TSY 21**: un parcours nature de 21 km et 600 mètres de dénivelé positif, essentiellement en forêt avec quelques passages en zones champêtres, un kilomètre sur route et six traversées de routes à faible circulation. Uniquement en format compétition. Circuit ludique et physique avec de nombreux singles et quelques gros troncs à franchir. Ce parcours est accessible uniquement aux coureurs. Pas de ravitaillement.
- **Le TSY jeunes :** un parcours nature de 3 km essentiellement en forêt. Uniquement en format compétition. Circuit ludique et physique accessible uniquement aux collégiens de la 6 ème à la 3 ème , nés entre 2010 et 2013. Pas de ravitaillement.

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 7h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course et de la randonnée, sur le plateau d'évolution sportive d'Yvette de Lévis Saint Nom, situé route d'Yvette, en face de la salle polyvalente municipale.

Le départ sera donné sur le terrain d'évolution d'Yvette à Lévis Saint Nom en face de la salle polyvalente. Briefing 5 minutes avant chaque course. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant ou sur le short et visible pendant toute la durée de la course.

Résumé des horaires :

7h30 : Ouverture du retrait des dossards et des inscriptions sur place.

8h55: Briefing du TSY 21

9h00 : Départ du TSY 21.

9h25: Briefing du P'tit TSY 10 km

9h30: Départ du P'tit TSY 10 km

9h35: Briefing du TSY jeunes 3 km

9h40: Départ du TSY jeunes 3km

9h45 : Départ des randonneurs

10h : Arrivée du TSY jeunes

10h15 : Arrivée des premiers du P'tit TSY

10h45 : Arrivée des premiers du TSY 21

12h00 : Remise des récompenses et Apéritif

Article 3: Modalités et conditions d'inscriptions

Les inscriptions se font en ligne jusqu'à la date du vendredi 20 septembre 2024, 12h, via notre plateforme d'inscription hébergée chez onsinscrit.com, accessible depuis notre page internet https://www.tsy-levis78.fr/s-inscrire.

Après cette date, dans la limite des places disponibles, les inscriptions seront possibles à un tarif majoré, le matin de la course, au lieu de distribution des dossards.

Le nombre d'inscriptions autorisées est de 400 sur l'ensemble des 2 courses 10 et 21 km et de la randonnée.

Le TSY jeunes est ouvert à 60 coureurs maximum.

3-1: Tarif et majoration

Coureurs chronométrés sur le 10 km (p'tit TSY) : 13 euros pour une inscription en ligne et 18 euros pour une inscription sur place.

Randonneurs non chronométrés sur le 10 km (p'tit TSY) : 10 euros pour une inscription en ligne et 15 euros pour une inscription sur place.

Coureurs chronométrés sur le 21 km (TSY 21) : 20 euros pour une inscription en ligne et 25 euros pour une inscription sur place.

Coureurs chronométrés sur le 3 km (TSY Jeunes) : 3 euros pour une inscription en ligne et 4 euros pour une inscription sur place.

3-3: Inscriptions groupées

Les inscriptions groupées initiées par une seule personne sont possibles.

3-4: Revente ou cession de dossard

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs ou randonneurs. Cette modification est désormais possible en ligne directement sur le site onsinscrit.com (échange ou revente de dossard). Il faudra fournir l'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) ou la licence du nouvel inscrit sur la plateforme.

3-5: Catégories d'âge

Le 10 km (le p'tit TSY) est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (16 ans ou plus soit toute personne née en 2007 ou avant) pour les personnes participant à la compétition. La randonnée est ouverte à toute personne de 12 ans.

Le 21 km (TSY 21) est ouvert à partir de la catégorie « Juniors » (18 ans ou plus soit toute personne née en 2004 ou avant).

Le 3 km (TSY Jeunes) est ouvert aux catégories 2010 à 2013.

3-6: Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le p'tit TSY en compétition à condition qu'ils soient nés en 2007 ou avant. Une autorisation parentale dont le modèle est disponible sur le site de la course https://www.tsy-levis78.fr/ sera à fournir en pièce jointe sur le site d'inscription ou à présenter sur place.

3-7 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition de trail est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFME ou UFOLEP Athlé valable en compétition (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) qui s'obtient en ligne. Ce système a commencé à remplacer le certificat médical depuis le 1^{er} avril 2024 et est désormais obligatoire. Vous serez redirigez vers le lien pour l'obtenir depuis le site d'inscription.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « responsabilité civile organisateur » souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en contractant une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Accès et parking

L'accueil des coureurs et randonneurs se fera <u>sur le plateau d'évolution d'Yvette</u> <u>de Levis Saint Nom</u> (78). Le parking situé en face de l'Ecole sera accessible. Il est également possible de se garer dans les rues adjacentes. Pour des raisons de sécurité, la circulation sera coupée entre 7h15 et 13h route d'Yvette entre la route du Four à Briques et la salle polyvalente. Une déviation sera mise en place passant par route du Four à Briques, route de Maison Blanche et route des Charmes.

Article 7: Vestiaires et consigne

Aucun vestiaire ne sera accessible. Des toilettes seront gracieusement mises à disposition par la mairie dans la salle polyvalente.

Une consigne pour le dépôt de ses affaires est mise à disposition.

Article 8 : Matériel obligatoire

TSY se veut une course nature avec une autonomie du concurrent en boisson et en nourriture. Chaque concurrent disposera d'une réserve de boisson (volume recommandé : 0,5 l pour le P'tit TSY et 1,5 l pour la TSY 21). Sur le TSY 21, il sera possible de recharger sa réserve d'eau au 11ème km. Il est recommandé à chaque concurrent de se doter d'une réserve énergétique. Si les concurrents le souhaitent, l'organisation remettra des sachets de vivres de course au départ (fruits à coque, fruits secs).

<u>Autre matériel obligatoire</u>: sac banane ou sac à dos, poche à eau ou bidon, téléphone portable, sifflet, couverture de survie et vêtements adaptés à la météo.

Article 8: Balisage

Le parcours est balisé essentiellement par des fanions de couleur bleu (10km) ou rose (21km) ou rouge (3km). Des panneaux complètent le balisage aux endroits clefs (bifurcations, croisées de route, endroits délicats).

Article 9 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs aux croisements avec les routes et pour les quelques passages sur route. La circulation sur les routes restera ouverte. Il appartient aux coureurs et randonneurs de respecter les règles de circulation et de courir notamment sur le côté gauche de la route (et sur le côté droit entre la RD58 et la route du Pommeret puis sur la section finale entre les sources de l'Yvette et l'arrivée).

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) sera mis en place en lien avec une association secouriste. Un médecin de course sera présent sur place. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Le temps limite pour le classement de la compétition est de :

- 2h30 pour le p'tit TSY
- 4h00 pour le TSY 21

Il n'y a pas de barrière horaire intermédiaire.

Articles 10 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par l'équipe d'organisation avec un système automatisé à détection de puce RFID. La puce devra être portée par le coureur durant la course. Il est demandé aux participants de la restituer en bon état à l'arrivée.

Des commissaires de course sont présents sur le parcours à des emplacements à la discrétion de l'organisation.

Article 11 : Classement et récompenses

Le TSY se veut être un rassemblement familial, où cohabitent des coureurs jouant le jeu de la compétition et des randonneurs. Les coureurs qui souhaitent participer à la compétition seront classés de la façon suivante :

Coureurs du 10 km (p'tit TSY) : les 3 premiers du scratch hommes et femmes et le premier de chaque catégorie JEUNE (cadets, juniors, espoirs), SENIOR et MASTER (V1,V2,V3,V4), en hommes et en femmes.

Le 21 km (TSY 21) : les 3 premiers du scratch hommes et femmes et le premier de chaque catégorie JEUNE (juniors, espoirs), SENIOR et MASTER (V1,V2,V3,V4), en hommes et en femmes.

Le TSY Jeunes (TSY 3km): les 3 premiers du scratch garçons et filles.

Un lot de spécialités locales sera remis au vainqueur de chaque catégorie. Chaque participant recevra également une petite spécialité locale.

Quelques lots seront également tirés au sort parmi les dossards durant la cérémonie de remise des récompenses.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 12: Charte du coureur et du randonneur

Bonne humeur, respect des personnes et amour de la nature sont les trois qualités essentielles d'un trailer et d'un randonneur. Le TSY compte sur chaque participant pour venir avec.

Le TSY se veut être un rassemblement familial, où cohabitent des coureurs jouant le jeu de la compétition et des randonneurs. Il est demandé aux coureurs qui doubleront des randonneurs de faire preuve de courtoisie vis-à-vis d'eux et réciproquement aux randonneurs de faire attention à laisser de la place sur le côté aux coureurs.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout jet de déchet non biodégradable hors des poubelles prévues à cet effet entraînera la radiation de l'événement du concurrent fautif.

Article 13: Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur ou randonneur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 14: Annulation, intempéries, COVID

En cas de force majeure (intempéries, COVID....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Si pour des raisons de persistance de l'épidémie de COVID, les autorités imposent des règles sanitaires aux événements sportifs, l'organisation pourra adapter les modalités du départ, de l'arrivée

ou du ravitaillement. Un protocole COVID, déclinant le protocole national de la FFA, sera mis en place. Les coureurs s'engagent à respecter ce protocole COVID et à appliquer la charte COVID du coureur accessible sur le site internet de la course. Les organisateurs pourront exclure à tout moment, et à effet immédiat, tout participant ou accompagnant ne respectant pas le protocole ou la charte.

----000----